

Avis du Comité de la Prévention Spécialisée de Paris sur le projet de Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité \_ 30/01/15

AXE 1

- **Fiche action 1.1 : « Promouvoir la citoyenneté »**

Il serait souhaitable d'ajouter un objectif qui favoriserait l'organisation d'actions par les jeunes dans les mairies d'arrondissements afin de la mettre plus facilement en contact avec les Elus et leur permettre de comprendre le rôle d'une mairie.

- **Fiche action 1.2 : « Prévenir l'absentéisme scolaire et la déscolarisation »**

La problématique de l'absentéisme scolaire et de la déscolarisation s'inscrit la plupart du temps dans un contexte où les relations familiales sont complexes, conflictuelles voire inexistantes.

Ce constat devrait être pris en compte dans les objectifs de la fiche et proposer dans sa mise en œuvre, des actions en direction des parents en allant au-delà du « rappel à la loi ».

A titre indicatif l'académie pourrait rechercher l'appui des acteurs sociaux en lien avec les familles, pour l'établissement d'un lien constructif entre l'établissement scolaire et le/les parents. Enfin, le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire devrait bénéficier de moyens supplémentaires.

- **Fiche action 1.4 : « Prévenir la récurrence des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale »**

Si l'accès aux dispositifs de droit commun visant l'insertion socio professionnelle des mineurs et jeunes majeurs sous main de justice constitue l'une des priorités des équipes de Prévention Spécialisée, elles ne peuvent, en dépit de l'élaboration d'une charte déontologique, participer à une cellule d'échanges d'informations nominatives.

L'intégration d'acteurs de la Prévention Spécialisée dans ces cellules, remettrait en cause l'intérêt et la qualité de la relation construite avec le jeune et plus largement avec son milieu de vie. Elle nuirait à la portée et à l'efficacité de la mission éducative en direction des jeunes et des familles. La fiche action devrait prendre acte des coopérations établies, en fonction des besoins et en accord avec les jeunes et leur famille, avec les services de l'Etat : en particulier les unités territoriales de la PJJ de Paris et le SPIP de Paris.

- **Fiche action 1.6 : « Prévenir et lutter contre la délinquance des mineurs isolés étrangers »**

La fiche fait référence à un volet préventif dans le cadre du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance piloté par le Département de Paris, cependant, elle n'affirme pas suffisamment que la prévention a pour préalable, la protection des mineurs et leur mise à l'abri.

La fiche action 1.6 omet aussi que simultanément à l'action e l'association Hors la rue, il existe un « maillage associatif » qui concourt activement à la protection des mineurs isolés étrangers et à la prévention de leurs actes de délinquance. Il y aurait lieu de le faire apparaître dans une perspective de cohérence de plans d'actions.

- **Fiche action 1.7 : « Prévenir les conduites addictives et les conduites à risque »**

La Prévention Spécialisée doit être nommée parmi les partenaires impliqués, compte tenu de l'engagement des éducateurs de rue sur les questions de l'addiction des jeunes.

Pour rappel, les équipes éducatives :

- Accompagnent des jeunes consommateurs réguliers voire massifs de produits stupéfiants,

- Se forment régulièrement sur l'évolution des produits et les méthodologies d'accompagnement et de soins,

Expérimentent des actions dont la finalité est d'aborder les conduites additives des adolescents.

## AXE 2

- **Fiche action 2.1 : « Lutter contre les violences faites aux femmes »**

La convention Prévention Spécialisée signée entre les associations et le Département de Paris prévoit que les équipes éducatives porteront une attention particulière à l'accompagnement des jeunes filles connues sur leur territoire d'intervention.

Cette orientation se traduit par la recherche de la mixité dans toutes les activités engagées par les acteurs éducatifs, par la valorisation des initiatives de jeunes filles et de mères, dans le milieu de vie. Il s'agit d'ouvrir le dialogue, de transmettre des valeurs d'égalité femme/homme. Il serait aussi opportun de signaler la place occupée par le service d'écoute psychologique parents/enfants Donald Winnicott en termes de prévention et d'accompagnement vers les réseaux de soins.

- **Fiche action 2.7 : « Lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme »**

La Prévention Spécialisée pourrait faire partie des partenaires impliqués compte tenu des actions collectives à l'initiative de jeunes dans leur milieu de vie, qui visent à favoriser le « mieux vivre ensemble », à modifier les représentations et les préjugés dans le cadre d'un développement social local co-construit.

- **Fiche action 2/10 : « Renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public »**

Cette fiche devrait contenir une action de formation en direction des agents chargés d'une mission de service public, en particulier les agents d'accueil des équipements sportifs de la Ville de Paris qui sont en contact avec les groupes de jeunes. Une meilleure coopération avec les équipes éducatives de rue pourrait être prévue dans cet axe.

## AXE 3

- **Fiche action 3.1 : « Renforcer la prévention de la délinquance dans les ZSP »**

Malgré l'intérêt que peuvent présenter les cellules de coordination opérationnelles du partenariat (CCOP), les associations conventionnées pour mener une mission de Prévention Spécialisée ne pourront pas participer à ces groupes dont la finalité est de traiter des situations individuelles dans un cadre incompatible avec l'objet de leur mission éducative (cf. loi du 2002-2 du CASF).

Nous rappelons cependant que les acteurs de la Prévention Spécialisée sont des interlocuteurs pertinents pour aborder l'évolution des quartiers, les problématiques et les besoins constatés sur le territoire de référence.

- **Fiche action 3.3 : « Sécuriser et tranquilliser les grands ensembles immobiliers »**

Le soutien aux actions locales de prévention, pourrait être renforcé par l'aménagement d'espaces collectifs investis par l'ensemble des habitants, cela contribuerait à la prévention de l'insécurité et l'affirmation de l'objectif du « mieux vivre ensemble ».

- **Fiche action 3.7 : « Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances au quotidien »**

Il convient de citer les initiatives réalisées par plusieurs associations avec des jeunes, telles que les marches exploratoires thématiques qui permettent de responsabiliser les jeunes en les mettant en contact avec les Elus, et en les rapprochant des institutions et des espaces de décisions.

- **Fiche action 3.8 : « Lutter contre la délinquance des bandes »**

La participation de la Prévention Spécialisée ne peut s'envisager qu'en référence avec la mission de Protection de l'Enfance (cf. loi du 5 mars 2007), à ce titre la complémentarité instaurée par les associations de Prévention Spécialisée avec les unités territoriales de la PJJ de Paris permet un partenariat efficace dans l'intérêt du mineur et de sa famille.

*Liste des associations membres du CPSP*

*ADCLJC*

*AJAM*

*ARC 75*

*AURORE\_ Silöe*

*CASP\_ La Clairière*

*CFPE-Éts\_ Les Réglisses*

*FONDATION JEUNESSE FEU VERT*

*GRAJAR*

*JEAN COTXET*

*MCV*

*OPEJ*

*OLGA SPITZER*

*SOLEIL*